

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE

Société coopérative à capital variable régie par le livre V du code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Siège social : 15, Esplanade Brillaud de Laujardière 14050 CAEN Cedex
478 834 930 R.C.S. CAEN

ELEMENTS FINANCIERS 2013

4ème Partie - Pages 2 à 99

LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2013	2 à 97
LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	98 et 99

LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2013

Approuvés par l'Assemblée générale ordinaire en date du 4 avril 2014

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est une société coopérative à capital et personnel variables, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de CAEN (France) sous le numéro 478 834 930 code APE 6419Z.

Son siège social est établi, 15, Esplanade Brillaud de Laujardière à CAEN 14000.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire et est régie par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, 100 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, les comptes des 100 Caisses Locales et dans le cadre de la gestion du portefeuille un Fonds dédié « ELSTAR ».

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 31 Janvier 2014.

Le cumul des comptes de résultat des Caisses Locales fait apparaître un résultat de 4,18 millions d'euros après encaissement de 2,73 millions d'euros d'intérêts sur les parts sociales de la Caisse régionale.

Le résultat du fonds dédié ELSTAR s'élève à 0,69 millions d'euros essentiellement engendré par des plus ou moins values de cession d'OPCVM.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

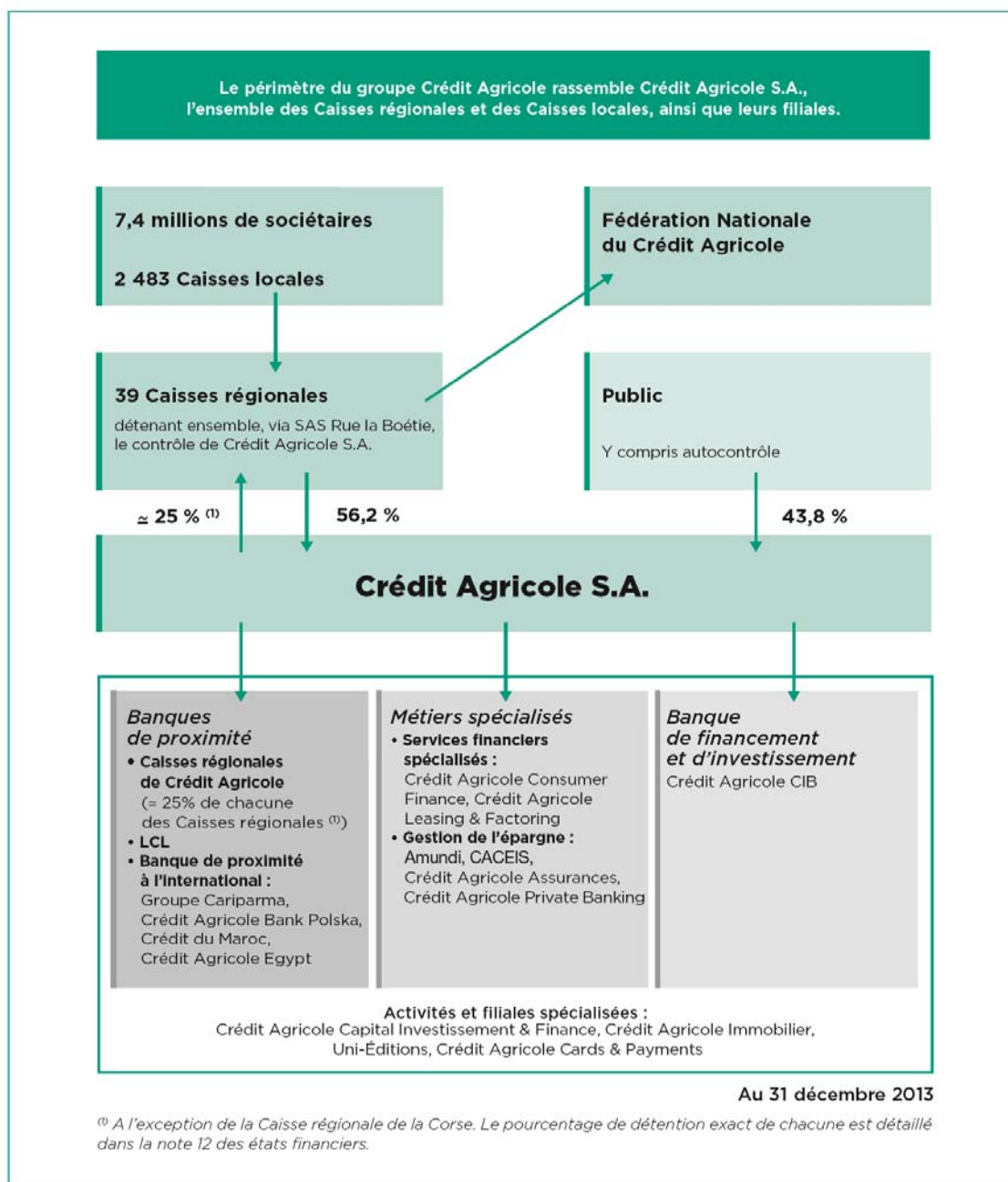
Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 7,4 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 921 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Crédit Agricole S.A. consolide par mise en équivalence ses participations dans les Caisses régionales. Ces participations sont des risques pondérés à 290% (CCI) ou 370% (CCA) dans le ratio de solvabilité de Crédit Agricole S.A.

A travers le dispositif Switch, les Caisses régionales s'engagent à supporter les exigences en Fonds Propres et les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

En conséquence, sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses Régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en Produit net bancaire, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des entreprises mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéancier des garanties globales reste identique (1^{er} mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

➤ Informations relatives aux parties liées

Avec les Caisses locales affiliées à la CRCAM de Normandie

- Les caisses locales détiennent 4 912 208 parts sociales de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie pour un montant de 98,232 millions d'euros.

Les Caisses locales ont perçu principalement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie :

- 2,73 M€ au titre des revenus des parts sociales
- 2,58 M€ au titre des intérêts des comptes-courants
- 0,15 M€ au titre des commissions de caution (pour 1 seule caisse locale)

En termes de positions, en date de clôture au 31/12/2013 les opérations intra groupe significatives concernent :

- les comptes-courants bloqués des Caisses Locales dont le cumul des soldes s'établit à 95,972 M€
- les comptes courants ordinaires des Caisses Locales ouverts dans les livres de la Caisse régionale dont le cumul des soldes s'établit à 4,025 M€
- le montant des garanties données par les Caisses Locales (7,002 M€) à la Caisse régionale

Avec le Fonds dédié ELSTAR

- La Caisse régionale détient 6 325 parts du fonds dédié ELSTAR pour un montant nominal de 64 677 K€

Avec CREDIT AGRICOLE SA

Engagement donné à Crédit Agricole SA à titre de convention de garantie sur les fonds propres : 1 615 119 K€

Principaux dirigeants de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie

Membres du conseil d'administration :

- Daniel Epron – Président ;
- Jean-Luc Duheron – Vice-président ;
- Joël Jouaux – Vice-président ;
- Michel Maillet – Vice-président ;
- Régine Alliet ;
- Jean-Louis Belloche ;
- Bernard Boucher ;
- Sylvain Bourdet
- Jean-Paul Gavard ;
- Caroline Genissel ;
- Olivier Halbout ;
- Christine Hoflack ;
- Jacques Houdu ;
- Bernard Hulin ;
- Benoît Hulmer ;
- Chantal Le Bars ;
- Christian Legrand ;
- Hubert Leterrier ;
- Maryvonne Ligot épouse Le Barzic ;
- Bertrand Plainfosse ;

- Pia-Maria Locher épouse Robine ;
- Michel Salles ;
- Gilles Simon ;
- Jean Vanryckeghem.

Membres du comité de direction au titre de l'exercice 2013 :

- Nicole Gourmelon – Directeur général ;
- Thibaud de Fourtou - Directeur général adjoint ;
- Jean-François Benazet – Directeur Communication et Relations Institutionnelles ;
- Stéphane Binet – Directeur des Engagements et Risques ;
- Matthieu Boraud – Directeur du Développement des Ressources Humaines ;
- Philippe Cornu – Directeur Commercial ;
- Eric Felten – Directeur des Entreprises et Clientèles Spécialisées ;
- Christophe Jacolin-Buffard – Directeur Marketing et Satisfaction Client ;
- Jean-Yves Ogier – Secrétaire général ;
- Nicolas Tavernier – Directeur des Finances et du Pilotage de la Performance ;
- Laure Vivien – Directeur des services bancaires.

La rémunération des principaux dirigeants est mentionnée au paragraphe 7.6.

Caisses Locales

Les présidents des conseils d'administration des caisses locales figurent au paragraphe 12 sur le périmètre de consolidation.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et charges assimilées	4.1	228 013	232 090
Commissions (produits)	4.2	202 245	195 781
Commissions (charges)	4.2	-25 990	-28 441
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-2 591	-27 426
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	1 446	-32 908
Produits des autres activités	4.5	1 196	7 505
Charges des autres activités	4.5	-2 529	-3 270
PRODUIT NET BANCAIRE		401 790	343 331
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-223 120	-216 463
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-11 589	-11 502
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		167 081	115 366
Coût du risque	4.8	-20 508	-22 039
RESULTAT D'EXPLOITATION		146 573	93 327
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-314	319
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT		146 259	93 646
Impôts sur les bénéfices	4.10	-52 633	-42 962
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		93 626	50 684
Participations ne donnant pas le contrôle			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		93 626	50 684

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net		93 626	50 684
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		559	-2 313
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		851	-3 725
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence		-292	1 412
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat		559	-2 313
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (1)		3 159	21 304
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		19	17
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		3 178	21 321
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence		-451	-1 075
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		2 727	20 246
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	3 286	17 933
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		96 912	68 617
Dont participations ne donnant pas le contrôle		96 912	68 617
Dont part du Groupe		0	0

(1) L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'en 2012 et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. s'est traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention n'a plus semblé pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

La mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût depuis le 31 décembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation, réalisés par un expert externe, s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, depuis le 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspondait à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros.

La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressortait à 13,64 euros au 31 décembre 2012.

En conséquence, les impacts en 2012 pour la Caisse régionale de Crédit agricole Mutuel de Normandie ont été les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 12 849 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement intégral en résultat des pertes latentes constatées en capitaux propres pour 9 810 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et le coût de revient historique de ces titres.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de 22 659 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2013, les titres SAS Rue La Boétie ont fait l'objet de test de dépréciation, il en résulte que la valeur de l'action SAS Rue La Boétie est estimée à 17,56 euros à fin 2013, contre 13,64 euros à fin 2012. Dès lors, aucune dépréciation complémentaire n'a été à constater.

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales	6.1	77 324	69 242
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	9 291	44 349
Instruments dérivés de couverture	3.2	12 165	27 103
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7	848 245	835 765
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5	1 049 244	1 119 783
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	11 369 759	11 470 605
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		20 000	31 228
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.8-6.10	598 012	401 969
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	69 954	76 319
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	404 679	369 157
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3		
Immeubles de placement	6.15	307	331
Immobilisations corporelles	6.16	113 462	106 914
Immobilisations incorporelles	6.16	3 378	3 582
Ecarts d'acquisition	2.6		
TOTAL DE L'ACTIF		14 575 820	14 556 347

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales	6.1	3	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	205 464	214 988
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	38 072	49 238
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	7 504 929	7 677 979
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	4 243 305	3 979 267
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	441 053	554 142
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 711	12 502
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	5 080	563
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	230 594	242 225
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.17	38 728	35 558
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	10 022	25 131
TOTAL DETTES		12 718 961	12 791 593
CAPITAUX PROPRES		1 856 859	1 764 754
Capitaux propres - part du Groupe		1 856 848	1 764 744
Capital et réserves liées		392 873	387 621
Réserves consolidées		1 355 932	1 315 307
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		14 418	11 132
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		93 626	50 684
Résultat de l'exercice			
Participations ne donnant pas le contrôle		11	10
TOTAL DU PASSIF		14 575 820	14 556 347

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe						Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat net			Capitaux propres
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2012	155 967	210 363	1 325 673	416	-7 217		1 685 202	10	1 685 212
Augmentation de capital	21 291						21 291	0	21 291
Dividendes versés en 2012			-10 365				-10 365	0	-10 365
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	21 291	0	-10 365	0	0	0	10 926	0	10 926
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-2 313	20 246		17 933	0	17 933
Résultat au 31/12/2012						50 684	50 684	0	50 684
Autres variations			-1				-1	0	-1
Capitaux propres au 31 décembre 2012	177 258	210 363	1 315 307	-1 897	13 029	50 684	1 764 744	10	1 764 754
Affectation du résultat 2012			50 684			-50 684		0	0
Capitaux propres au 1er janvier 2013	177 258	210 363	1 365 991	-1 897	13 029	0	1 764 744	10	1 764 754
Augmentation de capital	5 250		0			0	5 250	0	5 250
Dividendes versés en 2013			-9 916				-9 916	0	-9 916
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	5 250	0	-9 916	0	0	0	-4 666	0	-4 666
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	559	2 727	3 286	0	3 286
Résultat au 31/12/2013			0			93 626	93 626	0	93 626
Autres variations (1)		1	-143			0	-142	1	-141
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2013	182 508	210 364	1 355 932	-1 338	15 756	93 626	1 856 848	11	1 856 859

(1) Une variation d'un montant de - 143 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôts	146 259	93 646
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	11 589	11 499
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	19 131	35 674
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	314	-319
Résultat net des activités de financement	1 319	1 705
Autres mouvements	-13 126	11 779
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	19 227	60 338
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-110 602	-520 107
Flux liés aux opérations avec la clientèle	348 477	512 168
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-286 251	-136 160
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-28 263	-32 225
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-42 571	-70 422
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-119 210	-246 746
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	46 276	-92 762
Flux liés aux participations (1)	-4 260	-1 623
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-18 666	-20 143
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-22 926	-21 766
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-4 666	10 926
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	-16 428	-15 447
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-21 094	-4 521
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	2 256	-119 049
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-41 264	77 785
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	69 223	60 897
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-110 487	16 888
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-39 008	-41 264
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	77 314	69 223
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-116 322	-110 487
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	2 256	-119 049

* composé du solde net des postes "Caisses et Banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2013, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie s'élève à 4 260 milliers d'euros.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie à ses actionnaires, à hauteur de 9 916 milliers d'euros pour l'année 2013.

(3) Au cours de l'année 2013, les remboursements de dettes subordonnées s'élèvent à 15 000 milliers d'euros

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES

1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITE

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2013 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	27 mars 2013 (UE n°301/2013)	1 ^{er} janvier 2013

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une nouvelle définition basée sur un prix de sortie et prévoit des informations supplémentaires à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre), et selon une approche symétrique à l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA).

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de la Caisse régionale de Crédit agricole Mutuel de Normandie s'élève à -69 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = -90 milliers d'euros/DVA = 21 milliers d'euros)

L'application des autres nouveaux textes du référentiel IFRS n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables/non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version précédente d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2013).
- L'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation IFRS telles que définies dans IAS 32, avec les règles de compensations américaines selon le référentiel US Gaap, prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement est l'intégration d'une note complémentaire (note 6.12 « Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers ») au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n° 313/2013)05	1 ^{er} janvier 2014
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et ses capitaux propres.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

1.2. FORMAT DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôts différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

• Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

○ Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option principalement pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides sur des titres BMTN et EMTN.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

○ Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

• **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A.

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- **Date d'enregistrement des titres**

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques une dépréciation sur encours en souffrance.

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- **Restructurations de créances**

Les créances restructurées pour cause de défaillance du client sont des créances classées en défaut au moment de la restructuration pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement dès le premier impayé.

- **Encours en souffrance**

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- **Titres au passif**
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

✓ **Produits de la collecte**

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17.

✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- **Dérivés incorporés :**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

- ✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées et présentés selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, le Groupe considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- **Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.**

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- **Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.**

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- **Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.**

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat.

Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16.

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes dont leur règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été acquises, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

• **Régimes à prestations définies**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique «Provisions». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique «Provisions».

- **Régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation. Le mode d'amortissement pratiqué est le mode linéaire à l'exception de certains matériels informatiques et spécialisés qui peuvent être amortis en dégressif.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 40 ans
Second œuvre	20 à 25 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 6 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 à 10 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	7 à 10 ans

Les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

► Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - I. le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - II. il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - III. le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Non concerné

1.4. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28 ET 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Normandie représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12 (Standing Interpretations Committee).

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a délégué ses pouvoirs de décision ;
- la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

Les filiales détenues à 100% que sont SAS SOFINORMANDIE et la SAS Normandie Immobilier (Square Habitat) ne sont pas consolidées bien que détenues et contrôlées à 100% car leur contribution serait non significative tant au niveau du résultat que du bilan.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Néant.

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2013 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

2.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

En mai dernier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a migré vers la Nouvelle Informatique Convergente Evolutive (NICE). Ce projet, décidé lors du congrès de la Fédération Nationale du Crédit Agricole de Nice a permis de construire un système d'information unique orienté Client et Distribution afin d'assurer un saut qualitatif et une compétitivité améliorée. Cette bascule informatique s'est déroulée sans incidents majeurs.

2.2 PRINCIPALES OPERATIONS EXTERNES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

2.3 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

Néant

2.4 OPERATIONS DE TITRISATION ET FONDS DEDIES

Fonds dédié consolidé : « FCP ELSTAR »

Fonds dédié non consolidé : Néant

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie n'a pas effectué d'opération de titrisation en 2013.

2.5 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

	31.12.2013		31.12.2012	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>				
SAS Rue de la Boétie	486 851	2,88%	486 851	2,88%
SAS Sacam International	16 693	3,18%	17 742	3,18%
SAS Sacam Développement	18 297	2,52%	19 186	2,52%
SA Uni Expansion Ouest	26 217	12,95%	22 469	12,95%
SAS CA Normandie Immobilier (3)	4 846	100,00%	5 613	100,00%
SAS Sacam Immobilier	3 938	2,76%		
SAS Sacam Avenir	2 828	2,48%	2 828	2,48%
SAS Sacam Participations	2 513	2,91%	2 511	2,91%
SAS Sofinormandie (2)	1 804	100,00%	1 980	100,00%
SCI CAM	1 986	2,85%	1 850	2,85%
Autres participations	12 243		11 321	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	578 216		572 351	

(1) Dont 35 251 K€ de stock de dépréciations au titre de la dépréciation durable.

(2) Au 30/09/2013, résultat = - 44 k€ et total bilan = 3 343 k€

(3) Au 31/12/2012, résultat = - 653 k€ et total bilan = 5 858 k€

2.6 ECARTS D'ACQUISITION

Néant

3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est assurée par la direction contrôle permanent qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. RISQUE DE CREDIT

(cf. rapport de gestion)

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	9 291	44 349
Instruments dérivés de couverture	12 165	27 103
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	244 846	234 320
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	13 279	15 556
Prêts et créances sur la clientèle	11 418 174	11 470 605
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	598 012	401 969
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	12 295 767	12 193 902
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 220 270	1 398 718
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	175 036	181 498
Provisions - Engagements par signature	-3 697	-2 850
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 391 609	1 577 366
Exposition maximale au risque de crédit	13 687 376	13 771 268

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)		
Prêts et créances sur la clientèle	252 351	234 428
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)		
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	69 592				69 592
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	13 279				13 279
Institutions non établissements de crédit	1 359 741	1 093	880		1 358 861
Grandes entreprises	1 760 686	74 827	60 331	6 740	1 693 615
Clientèle de détail	8 489 396	197 533	151 881	89 824	8 247 691
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 692 694	273 453	213 092	96 564	11 383 038

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 71 536 milliers d'euros

Au 31/12/2013, le montant des opérations internes au Crédit Agricole s'élève à 1 035 965 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	72 713				72 713
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	15 556				15 556
Institutions non établissements de crédit	1 440 489	1 033	836		1 439 653
Grandes entreprises	1 959 731	99 160	64 689	9 335	1 885 707
Clientèle de détail	8 308 429	165 732	142 225	93 672	8 072 532
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 796 918	265 925	207 750	103 007	11 486 161

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 69 754 milliers d'euros

Au 31/12/2012, le montant des opérations internes au Crédit Agricole s'élève à 1 104 227 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	258 905	430 406
Grandes entreprises	335 194	407 593
Clientèle de détail	626 171	560 719
Total Engagements de financement	1 220 270	1 398 718
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	63 300	59 029
Grandes entreprises	97 675	109 682
Clientèle de détail	19 259	16 681
Total Engagements de garantie	180 234	185 392

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Administrations centrales	79 385	
Institutions non établissements de crédit	120 265	123 365
Grandes entreprises	1 511 487	1 027 864
Clientèle de détail	2 532 168	2 828 038
Total Dettes envers la clientèle	4 243 305	3 979 267

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	11 626 207	272 308	212 279	96 564	11 317 364
Autres pays de l'UE	55 074	1 104	776		54 298
Autres pays	11 413	41	37		11 376
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 692 694	273 453	213 092	96 564	11 383 038

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 71 536 milliers d'euros

Au 31/12/2013, le montant des opérations internes au Crédit Agricole s'élève à 1 035 965 milliers d'euros

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	11 719 936	264 587	206 860	103 007	11 410 069
Autres pays de l'UE	59 284	1 251	832		58 452
Autres pays	17 698	87	58		17 640
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 796 918	265 925	207 750	103 007	11 486 161

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 69 754 milliers d'euros

Au 31/12/2012, le montant des opérations internes au Crédit Agricole s'élève à 1 104 227 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 218 882	1 396 789
Autres pays de l'UE	987	1 284
Autres pays	401	645
Total Engagements de financement	1 220 270	1 398 718
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	179 807	185 320
Autres pays de l'UE	63	4
Autres pays	364	68
Total Engagements de garantie	180 234	185 392

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
France (y compris DOM-TOM)	4 125 217	3 852 810
Autres pays de l'UE	104 120	110 624
Autres pays	13 968	15 833
Total Dettes envers la clientèle	4 243 305	3 979 267

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2013						31/12/2013	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						510 199	-35 894	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations centrales						0		
Banques centrales						0		
Etablissements de crédit						0		
Institutions non établissements de crédit						0		
Grandes entreprises						0		
Clientèle de détail						0		
Prêts et avances	221 768	8 722	3 247	6 759	240 496	60 361	-309 656	
Administrations centrales						0		
Banques centrales						0		
Etablissements de crédit						0		
Institutions non établissements de crédit	2 312				2 312	213	-880	
Grandes entreprises	40 048	2 941	776	2 009	45 774	14 496	-67 071	
Clientèle de détail	179 408	5 781	2 471	4 750	192 410	45 652	-241 705	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	221 768	8 722	3 247	6 759	240 496	570 560	-345 550	

	31/12/2012						31/12/2012	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						511 989	-38 568	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations centrales						0		
Banques centrales						0		
Etablissements de crédit						0		
Institutions non établissements de crédit						0		
Grandes entreprises						0		
Clientèle de détail						0		
Prêts et avances	230 876	8 962	3 137	2 596	245 571	58 175	-310 757	
Administrations centrales						0		
Banques centrales						0		
Etablissements de crédit						0		
Institutions non établissements de crédit	971				971	197	-836	
Grandes entreprises	56 526	2 962	830	1 207	61 525	34 471	-74 024	
Clientèle de détail	173 379	6 000	2 307	1 389	183 075	23 507	-235 897	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	230 876	8 962	3 137	2 596	245 571	570 164	-349 325	

3.2. RISQUE DE MARCHE

(cf. rapport de gestion)

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instrument dérivé de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instrument de taux d'intérêt :	0	0	0	550	2 576	9 039	12 165	27 103
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				550	2 576	9 039	12 165	27 103
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instrument de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	550	2 576	9 039	12 165	27 103
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	550	2 576	9 039	12 165	27 103

Instrument dérivé de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instrument de taux d'intérêt :	0	0	0	2 724	25 839	9 509	38 072	49 238
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				2 724	25 839	9 509	38 072	49 238
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instrument de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	2 724	25 839	9 509	38 072	49 238
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	2 724	25 839	9 509	38 072	49 238

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	254	2 191	1 825	4 270	13 947
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				254	2 188	1 825	4 267	13 935
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					3		3	12
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	21	21	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres (DVA)						21	21	
Sous total	0	0	0	254	2 191	1 846	4 291	13 947
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	254	2 191	1 846	4 291	13 947

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	254	11 746	35 158	47 158	62 253
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				254	11 743	35 158	47 155	62 241
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					3		3	12
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	90	90	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres (CVA)						90	90	
Sous total	0	0	0	254	11 746	35 248	47 248	62 253
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	254	11 746	35 248	47 248	62 253

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	1 821 208	2 396 051
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	1 797 204	2 356 929
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	24 004	39 122
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	66 220	88 054
. Opérations fermes de change		
. Options de change	66 220	88 054
Autres instruments :	0	0
. Dérivés sur actions & indices		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	1 887 428	2 484 105
. Opérations de change à terme	58 311	21 032
Total Notionnels	1 945 739	2 505 137

Les options de change concernent des opérations faites auprès de la clientèle et retournées avec CASA.

Risque de change

(cf. rapport de gestion)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	14 557 414	14 557 417	14 534 890	14 534 885
Autres devises de l'UE	6 733	6 734	8 755	8 756
USD	10 794	10 790	11 527	11 531
JPY	1	1	27	27
Autres devises	878	878	1 148	1 148
Total bilan	14 575 820	14 575 820	14 556 347	14 556 347

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

	31/12/2013			31/12/2012		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
<i>(en milliers d'euros)</i>						
EUR	0	10 000	0	0	25 000	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
Total (1)	0	10 000	0	0	25 000	0

(1) Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables

3.3. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

(cf. rapport de gestion)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	83 449	37 822	449 471	441 886	36 616	1 049 244
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	823 822	1 352 747	4 128 892	5 363 532	10 422	11 679 415
Total	907 271	1 390 569	4 578 363	5 805 418	47 038	12 728 659
Dépréciations						-309 656
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						12 419 003

	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	140 487	25 307	416 652	500 618	36 719	1 119 783
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	873 041	1 214 082	4 169 720	5 508 924	15 595	11 781 362
Total	1 013 528	1 239 389	4 586 372	6 009 542	52 314	12 901 145
Dépréciations						-310 757
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						12 590 388

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 861 110	1 955 738	2 380 768	1 307 313		7 504 929
Dettes envers la clientèle	2 821 705	179 923	1 157 503	84 174		4 243 305
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 682 815	2 135 661	3 538 271	1 391 487	0	11 748 234

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 959 283	1 850 486	2 266 574	1 601 636		7 677 979
Dettes envers la clientèle	2 604 735	105 430	1 191 552	77 550		3 979 267
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 564 018	1 955 916	3 458 126	1 679 186	0	11 657 246

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	1 232	570	6 668			8 470
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	5 124	51 108	50 000	325 000	1 351	432 583
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	6 356	51 678	56 668	325 000	1 351	441 053
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée		22	10 000			10 022
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	22	10 000	0	0	10 022

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	5 857	2 835	7 071			15 763
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	54 720	101 884		375 000	6 775	538 379
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	60 577	104 719	7 071	375 000	6 775	554 142
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée		131	25 000			25 131
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	131	25 000	0	0	25 131

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données					776	776

(en milliers d'euros)	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données					889	889

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4. COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRESORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTERETS ET DE CHANGE

(cf. rapport de gestion)

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Couverture de juste valeur	12 165	38 055	1 396 663	27 103	49 201	1 830 102
Taux d'intérêt	12 165	38 055	1 396 663	27 103	49 201	1 830 102
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	0	17	10 000	0	37	15 000
Taux d'intérêt		17	10 000		37	15 000
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	12 165	38 072	1 406 663	27 103	49 238	1 845 102

3.5. RISQUES OPERATIONNELS

(cf. rapport de gestion)

3.6. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS REGLEMENTAIRES

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Fonds propres de base (Tier 1)	1 353 194	1 246 516
Fonds propres complémentaires (Tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance <i>(si concerné)</i>		
Total des fonds propres prudentiels	1 353 194	1 246 516

En application de la réglementation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2013 comme en 2012, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a répondu aux exigences réglementaires.

4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 509	11 025
Sur opérations internes au Crédit Agricole	39 403	45 608
Sur opérations avec la clientèle	418 052	453 061
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	213	219
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	16 976	18 263
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	16 408	22 622
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	500 561	550 798
Sur opérations avec les établissements de crédit	-9 247	-10 553
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-157 475	-202 063
Sur opérations avec la clientèle	-59 175	-54 565
Sur dettes représentées par un titre	-24 399	-26 672
Sur dettes subordonnées	-1 319	-1 705
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-20 932	-23 147
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-1	-3
Charges d'intérêts	-272 548	-318 708

(1) dont 6 497 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2013 contre 6 113 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

(2) dont 6 293 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2013 contre 5 970 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

4.2. COMMISSIONS NETTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	361		361	284		284
Sur opérations internes au Crédit Agricole	27 235	-13 618	13 617	23 331	-16 038	7 293
Sur opérations avec la clientèle	54 094	-2 131	51 963	54 117	-1 485	52 632
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	498		498	1 266		1 266
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			0			0
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	116 181	-9 903	106 278	112 745	-10 623	102 122
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 876	-338	3 538	4 038	-295	3 743
Produits nets des commissions	202 245	-25 990	176 255	195 781	-28 441	167 340

4.3. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature (1)	3 023	-20 602
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-6 623	-8 029
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	1 009	1 205
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-2 591	-27 426

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	33 677	-33 677	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	17 402	-16 275	1 127
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	16 275	-17 402	-1 127
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	76 273	-76 273	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	37 918	-38 355	-437
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	38 355	-37 918	437
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	109 950	-109 950	0

(en milliers d'euros)	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	37 296	-37 296	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	18 880	-18 416	464
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	18 416	-18 880	-464
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	82 060	-82 060	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	47 634	-34 426	13 208
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	34 426	-47 634	-13 208
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	119 356	-119 356	0

4.4. GAINS OU PERTE NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus	964	1 157
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente*(1)	2 018	-7 945
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2)	-1 911	-25 801
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	375	-319
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	1 446	-32 908

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

(1) En 2012, dont 9 810 milliers d'euros de moins-value latente sur les titres SAS Rue La Boétie transférés en résultat. Ce montant correspond à la différence entre le coût de revient historique moyen du titre et sa juste valeur au moment du reclassement soit 14 euros par titre.

(2) En 2012, dont 12 849 milliers d'euros de dépréciation sur les titres SAS Rue La Boétie. Ce montant correspond à la différence entre le coût de 14 euros par titre (juste valeur du titre au 30 septembre 2012) et sa valeur déterminée pour la détermination de la dépréciation soit 13,64 euros.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a comptabilisé en 2013, 1 911 K€ de dépréciations durables sur des titres de participations hors SAS Rue La Boétie dont 1 049 K€ sur SACAM International et 766 K€ sur Normandie Immobilier.

Le montant des cessions de titres détenus jusqu'à l'échéance intervenues avant l'échéance conformément aux exceptions prévues par la norme IAS 39 s'est élevé à 5 000 milliers d'euros (hors primes et décotes). La moins-value dégagée à cette occasion s'élève à 375 milliers d'euros.

4.5. PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-133	-143
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-24	-87
Autres produits (charges) nets	-1 176	4 465
Produits (charges) des autres activités	-1 333	4 235

4.6. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	-142 938	-138 191
Impôts et taxes	-10 956	-7 832
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-69 226	-70 440
Charges générales d'exploitation	-223 120	-216 463

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2013 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2013			2012
	KPMG S.A.	ERNST & YOUNG et Autres	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	97	97	194	190
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes			0	
Total Honoraires des commissaires aux comptes	97	97	194	190

4.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux amortissements	-11 515	-11 361
- immobilisations corporelles	-11 444	-11 297
- immobilisations incorporelles	-71	-64
Dotations aux dépréciations	-74	-141
- immobilisations corporelles	-57	
- immobilisations incorporelles	-17	-141
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-11 589	-11 502

4.8. COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-99 522	-91 716
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-93 396	-89 277
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-51	-10
Engagements par signature	-4 036	-1 494
Risques et charges	-2 039	-935
Reprises de provisions et de dépréciations	79 316	69 301
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	74 061	66 468
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	887
Autres actifs	2	45
Engagements par signature	3 189	343
Risques et charges	2 064	1 558
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-20 206	-22 415
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-966	-1 070
Récupérations sur prêts et créances amortis	2 476	1 448
Décotes sur crédits restructurés	-1 419	
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-393	-2
Coût du risque	-20 508	-22 039

4.9. GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Plus-values de cession	-314	319
Moins-values de cession	195	319
	-509	
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession	0	0
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-314	319

4.10. IMPOTS

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Charge d'impôt courant	-51 825	-46 104
Charge d'impôt différé	-808	3 142
Charge d'impôt de la période	-52 633	-42 962

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	146 259	38%	55 578
Effet des différences permanentes			252
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-29
Effet de l'imposition à taux réduit			-455
Effet des autres éléments			-2 714
Taux et charge effectifs d'impôt		35,99%	52 633

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

Au 31/12/2012

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	93 646	36,10%	33 806
Effet des différences permanentes			12 032
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-460
Effet de l'imposition à taux réduit			-428
Effet des autres éléments			-1 989
Taux et charge effectifs d'impôt		45,88%	42 961

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

4.11. VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période,

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	3 159	21 304
Ecart de réévaluation de la période	5 174	-8 018
Transfert en résultat *	-2 015	29 322
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	19	17
Ecart de réévaluation de la période	19	17
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	-451	-1 075
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	2 727	20 246
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	851	-3 725
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	-292	1 412
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	559	-2 313
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	3 286	17 933
Dont part Groupe	3 286	17 933
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	0

* dont 22 659 milliers d'euros au 31 décembre 2012 de pertes latentes relatives aux titres SAS Rue La Boétie et 8 528 milliers d'euros de pertes latentes sur les titres SACAM International.

Détail des effets d'impôt relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31/12/2012			Variation			31/12/2013		
	Brut	Impôt	Net d'impôt par du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt part du Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt part du Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat									
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	15 452	-2 401	13 051	3 159	-444	2 715	18 611	-2 845	15 766
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-33	11	-22	19	-7	12	-14	4	-10
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	15 419	-2 390	13 029	3 178	-451	2 727	18 597	-2 841	15 756
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	15 419	-2 390	13 029	3 178	-451	2 727	18 597	-2 841	15 756
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat									
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-2 939	1 042	-1 897	851	-292	559	-2 088	750	-1 338
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-2 939	1 042	-1 897	851	-292	559	-2 088	750	-1 338
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-2 939	1 042	-1 897	851	-292	559	-2 088	750	-1 338
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	12 480	-1 348	11 132	4 029	-743	3 286	16 509	-2 091	14 418

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

Définition des secteurs opérationnels

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie opère essentiellement dans le secteur de la banque de détail en France.

6. NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1. CAISSE, BANQUES CENTRALES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	68 550		55 603	
Banques centrales	8 774	3	13 639	
Valeur au bilan	77 324	3	69 242	0

6.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 291	13 947
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	5 000	30 402
Valeur au bilan	9 291	44 349
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	4 291	13 947
Valeur au bilan	4 291	13 947

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	5 000	30 402
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	5 000	30 402
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	5 000	30 402

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	47 248	62 253
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	158 216	152 735
Valeur au bilan	205 464	214 988

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	47 248	62 253
Valeur au bilan	47 248	62 253

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31/12/2013		31/12/2012	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Titres de dette	158 216	8 216	152 735	2 735
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
Total Passifs financiers à la juste valeur	158 216	8 216	152 735	2 735

La variation imputable au spread de crédit passée par résultat sur l'exercice est de - 5 614 milliers d'euros. L'impact du spread de crédit sur la valorisation des BMTN émis à la juste valeur est de 6 724 milliers d'euros.

L'écart existant entre la juste valeur de la dette et le montant contractuel qu'elle sera tenu de rembourser à l'échéance est de 8 216 milliers d'euros.

6.3. INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	244 846	4 951		234 320	4 800	-2
Actions et autres titres à revenu variable	25 183	1 688	-698	29 093	1 056	-470
Titres de participation non consolidés (1)	578 216	14 766	-2 098	572 352	10 507	-439
Total des titres disponibles à la vente	848 245	21 405	-2 796	835 765	16 363	-911
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	848 245	21 405	-2 796	835 765	16 363	-911
Impôts		-2 849	5		-2 404	6
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		18 556	-2 791		13 959	-905

(1) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 486 851 milliers d'euros au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012.

6.5. PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	12 456	14 627
dont comptes ordinaires débiteurs sains	5 094	184
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	823	929
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	13 279	15 556
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	13 279	15 556
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	14 141	15 938
Comptes et avances à terme	986 011	1 052 478
Prêts subordonnés	35 813	35 811
Titres non cotés sur un marché actif		
Valeur brute	1 035 965	1 104 227
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 035 965	1 104 227
Valeur au bilan	1 049 244	1 119 783

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	23 138	27 751
Autres concours à la clientèle	11 488 333	11 538 090
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	13 232	13 232
Titres non cotés sur un marché actif	3 887	3 887
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	76 478	73 335
Comptes ordinaires débiteurs	74 347	125 067
Valeur brute	11 679 415	11 781 362
Dépréciations	-309 656	-310 757
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	11 369 759	11 470 605
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur-au bilan	11 369 759	11 470 605

6.6. ACTIFS TRANSFERES NON DECOMPTABILISES OU DECOMPTABILISES AVEC IMPLICATION CONTINUE

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement

Néant

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés non décomptabilisés intégralement

Au titre de l'exercice, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

6.7. DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	310 757		97 012	-98 112			309 657
dont dépréciations collectives	103 007		6 613	-13 056			96 564
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	38 569		1 911	-4 585			35 895
Autres actifs financiers	390		51	-22			419
Total Dépréciations des actifs financiers	349 716	0	98 974	-102 719	0	0	345 971

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	307 522		91 805	-88 570			310 757
dont dépréciations collectives	118 595		10 911	-26 499			103 007
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	887			-887			0
Actifs disponibles à la vente (1)	14 814		25 801	-2 046			38 569
Autres actifs financiers	335		151	-96			390
Total Dépréciations des actifs financiers	323 558	0	117 757	-91 599	0	0	349 716

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice 2012 pour un montant de 22 659 milliers d'euros.

6.8. EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN ET NON SOUVERAIN SUR LES PAYS EUROPEENS SOUS SURVEILLANCE

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie sur certains pays européens est présentée ci-après :

Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie l'Espagne, Chypre et la Hongrie

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Activité bancaire

31/12/2013	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
Grèce	
Irlande	1 006
Portugal	
Italie	2 034
Espagne	
Total	3 040

31/12/2012	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
Grèce	0
Irlande	1 006
Portugal	0
Italie	2 031
Espagne	0
Total	3 037

Dettes souveraines brutes de couverture activités banque et assurance – Maturités

Banque (portefeuille bancaire)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Maturités résiduelles	Expositions brutes	
		31/12/2013	31/12/2012
Irlande	Un an	10	10
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans	996	996
	Dix ans et plus		
	Total Irlande	1 006	1 006
Italie	Un an	44	44
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans	1 990	1 987
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	Total Italie	2 034	2 031
	Total Expositions brutes	3 040	3 037

Dettes souveraines activité banque – Variations

Variation des expositions brutes de couverture <i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31 décembre 2012	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Solde au 31 décembre 2013
Grèce	0				0
Irlande	1 006				1 006
Portugal	0				0
Italie	2 031	3			2 034
Espagne	0				0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 037	3	0	0	3 040
Total Activité Banque	3 037	3	0	0	3 040

Variation des expositions brutes de couverture <i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31 décembre 2011	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Solde au 31 décembre 2012
Grèce	645			-645	0
Irlande	1 005	1			1 006
Portugal	10 268		-10 268		0
Italie	2 029	2			2 031
Espagne	0				0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 947	3	-10 268	-645	3 037
Total Activité Banque	13 947	3	-10 268	-645	3 037

Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie.

L'exposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire – Risque de crédit

	31/12/2013				
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Grèce (y compris Chypre)	154	0	0	0	154
Banque					
Clientèle de détail	154				154
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques					
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques					
Collectivités locales					
Irlande	4 645	80	62	0	4 583
Banque					
Clientèle de détail	4 645	80	62	1,33%	4 583
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques					
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques					
Collectivités locales					
Italie	1 203	0	0	0	1 203
Banque					
Clientèle de détail	1 203				1 203
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques					
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques					
Collectivités locales					
Espagne	2 473	161	103	0	2 370
Banque					
Clientèle de détail	1 490	161	103	6,91%	1 387
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	983				983
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques					
Collectivités locales					
Portugal	129	0	0	0	129
Banque					
Clientèle de détail	129				129
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques					
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques					
Collectivités locales					
Total Exposition sur pays à risque - Risque de crédit	8 604	241	165	0	8 439

Activité bancaire – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2013			31/12/2012
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Grèce (y compris Chypre)	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Irlande	5 163	0	0	6 637
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	2 970			4 446
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques	2 193			2 191
Collectivités locales				
Italie	5 654	0	0	6 664
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	5 654			6 664
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Espagne	3 008	0	0	4 011
Banque	1 000			1 000
Clientèle de détail				1 000
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	2 008			2 011
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Portugal	1 835	0	0	3 817
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				1 998
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques	1 835			1 819
Collectivités locales				
Hongrie	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Total Exposition sur pays à risque - Instruments de dettes	15 660	0	0	21 129

6.9. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	12 353	3 457
dont comptes ordinaires créditeurs	11 530	2 528
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	12 353	3 457
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	124 032	124 080
Comptes et avances à terme	7 368 544	7 550 442
Total	7 492 576	7 674 522
Valeur au bilan	7 504 929	7 677 979

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	2 329 503	2 111 712
Comptes d'épargne à régime spécial	41 590	37 884
Autres dettes envers la clientèle	1 872 212	1 829 671
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	4 243 305	3 979 267

6.10. ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Effets publics et valeurs assimilées	321 085	60 606
Obligations et autres titres à revenu fixe	276 927	341 363
Total	598 012	401 969
Dépréciations		
Valeur au bilan	598 012	401 969

6.11. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	8 470	15 763
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	432 583	538 379
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	441 053	554 142
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	10 022	25 131
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	10 022	25 131

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie n'a pas réalisé d'émission de TSR en 2013.

6.12. INFORMATIONS SUR LA COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Compensation – Actifs financiers

31/12/2013		Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	16 435		16 435	11 348		5 087
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	16 435	0	16 435	11 348	0	5 087
31/12/2012		Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	41 050		41 050	32 175		8 875
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	41 050	0	41 050	32 175	0	8 875

Compensation – Passifs financiers

31/12/2013		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	85 230		85 230	11 348	38 250	35 632
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	85 230	0	85 230	11 348	38 250	35 632
31/12/2012		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	111 491		111 491	32 175	43 600	35 716
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	111 491	0	111 491	32 175	43 600	35 716

6.13. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôts courants	2 185	7 782
Impôts différés	67 769	68 537
Total Actifs d'impôts courants et différés	69 954	76 319
Impôts courants	5 080	563
Impôts différés		
Total Passifs d'impôts courants et différés	5 080	563

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	51 577	579	52 665	956
Charges à payer non déductibles	946		874	
Provisions pour risques et charges non déductibles	37 842		40 505	
Autres différences temporaires	12 789	579	11 286	956
Impôts différés / Réserves latentes	153	1 282	357	111
Actifs disponibles à la vente		949		111
Couvertures de Flux de Trésorerie	5		11	
Gains et pertes / Ecart actuariels	148	333	346	
Autres impôts différés sur retraitement IFRS	17 907	7	16 782	200
Effet des compensations	-1 868	-1 868	-1 267	-1 267
Total Impôts différés	67 769	0	68 537	0

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.14. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs	171 519	176 067
Comptes de stocks et emplois divers	3 078	91
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	168 273	174 810
Comptes de règlements	168	1 166
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	233 160	193 090
Comptes d'encaissement et de transfert	187 386	154 816
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	8
Produits à recevoir	42 965	36 521
Charges constatées d'avance	2 324	1 242
Autres comptes de régularisation	485	503
Valeur au bilan	404 679	369 157

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs (1)	77 937	81 024
Comptes de règlements	250	249
Créditeurs divers	68 932	71 290
Versement restant à effectuer sur titres	8 755	9 485
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	152 657	161 201
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	11 927	15 350
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	3	2
Produits constatés d'avance	72 171	74 368
Charges à payer	66 828	70 661
Autres comptes de régularisation	1 728	820
Valeur au bilan	230 594	242 225

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.15. IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Valeur brute	674						674
Amortissements et dépréciations	-343		-24				-367
Valeur au bilan (1)	331	0	-24	0	0	0	307

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	939			-419		154	674
Amortissements et dépréciations	-267		-35	23		-64	-343
Valeur au bilan (1)	672	0	-35	-396	0	90	331

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placements est estimée « à dire d'expert ».

6.16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION)

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	224 051		18 847	-4 100			238 798
Amortissements et dépréciations (1)	-117 137		-11 501	3 302			-125 336
Valeur au bilan	106 914	0	7 346	-798	0	0	113 462
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	4 427		39	-154			4 312
Amortissements et dépréciations	-845		-121	33			-933
Valeur au bilan	3 582	0	-82	-121	0	0	3 379

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	212 112		20 898	-8 788		-171	224 051
Amortissements et dépréciations (1)	-114 164		-11 294	8 257		64	-117 137
Valeur au bilan	97 948	0	9 604	-531	0	-107	106 914
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	11 738		95	-7 423		17	4 427
Amortissements et dépréciations	-8 063		-205	7 423			-845
Valeur au bilan	3 675	0	-110	0	0	17	3 582

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.17. PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	7 977	3 964		-2 046		9 895
Risques d'exécution des engagements par signature	2 850	4 036		-3 189		3 697
Risques opérationnels (4)	6 047	817	-478	-2 277		4 109
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)(2)	1 994	72		-36	-292	1 738
Litiges divers (3)	3 844	3 851	-310	-1 165		6 220
Participations	0					0
Restructurations	0					0
Autres risques	12 846	4 255	-3 454	-578		13 069
Total	35 558	16 995	-4 242	-9 291	-292	38 728

(1) Dont 290 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4,

(2) Dont une variation d'un montant de 218 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

(3) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	12 004	2 290		-6 317		7 977
Risques d'exécution des engagements par signature	1 698	1 494		-343		2 850
Risques opérationnels (3)	10 673	1 237		-5 863		6 047
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 240	4 571	-3 599	-808	590	1 994
Litiges divers (2)	7 226	1 027	-636	-3 773		3 844
Participations	0					0
Restructurations	0					0
Autres risques	10 585	5 517	-3 055	-201		12 846
Total	43 426	16 136	-7 290	-17 305	590	35 558

(1) Dont 1 384 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail. Les engagements de retraites et assimilés sont externalisés auprès de Prédica (Cf note 7.4). Le reliquat de provision constaté au 31 décembre 2012 correspond à l'ajustement à la baisse du taux de référence utilisé pour l'évaluation des engagements en fin d'année.

(2) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés. La reprise 2012 correspond à un dégrèvement obtenu.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	302 482	151 027
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	594 938	585 558
Ancienneté de plus de 10 ans	873 341	977 400
Total plans d'épargne-logement	1 770 761	1 713 985
Total comptes épargne-logement	293 182	308 633
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 063 943	2 022 618

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 et à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et hors prime d'Etat.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	16 036	19 774
Comptes épargne-logement :	81 437	77 694
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	97 473	97 468

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	106	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 127	1 394
Ancienneté de plus de 10 ans	6 662	6 297
Total plans d'épargne-logement	9 895	7 691
Total comptes épargne-logement	0	286
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	9 895	7 977

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	7 691	3 964	-1 760		9 895
Comptes épargne-logement :	286		-286		0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	7 977	3 964	-2 046	0	9 895

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.18. CAPITAUX PROPRES

➤ Composition du capital au 31 décembre 2013

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2013	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2013
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 637 401	0	0	1 637 401
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 637 401			1 637 401
Parts sociales	94 442 781	7 749 166	4 318 154	97 873 793
Dont sociétaires des 100 Caisses Locales	94 442 756	7 749 164	4 318 152	97 873 768
Dont 24 administrateurs de la CR	24	2	2	24
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1
Total	96 080 182	7 749 166	4 318 154	99 511 194

La valeur nominale des titres est de :

- 20 € pour les CCA
- 20 € pour les parts sociales émises par la Caisse régionale
- 1,53 € pour les parts sociales émises par les caisses locales

Pour un montant total du capital de 182 508 milliers d'euros.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inapplicables.

➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2013, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 04 avril 2014 un dividende net par part sociale de 0,49 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2010	4,045	0,67
2011	3,87	0,72
2012	3,91	0,56
Prévu 2013	3,912	0,49

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

➤ **Affectations du résultat et fixation du dividende 2013**

Proposition de dividendes :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se soldant par un bénéfice de **85 619 487,00 euros**, diminué du report à nouveau débiteur de 218 464,00 euros, soit un montant à affecter s'élevant à **85 401 023,00 euros** :

- **2 416 818,64 euros** pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de **2,46%**.

Cet intérêt, éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 5 avril 2014.

- **6 405 512,71 euros** représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2013, soit un dividende de **3,912 euros** net par titre.

Ce dividende, éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 5 avril 2014.

Reste à affecter : **76 578 691,65 euros**

- affectation des trois quarts à la réserve légale, soit **57 434 018,74 euros**
- affectation du solde, soit **19 144 672,91 euros**, aux réserves facultatives

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre de titres	distribution	Intérêt ou dividende net	Abattement personnes physiques	Revenu global
Intérêt aux parts sociales					
2010	4 912 233	0,67 €	3 291 196,11 €	40 %	3 291 196,11 €
2011	4 912 233	0,72 €	3 517 158,83 €	40 %	3 517 158,83 €
2012	4 912 233	0,556 €	2 731 201,55 €	40 %	2 731 201,55 €
Dividendes sur certificats coopératifs d'associés					
2010	1 637 401	4,045 €	6 623 287,05 €	40 %	6 623 287,05 €
2011	1 637 401	3,870 €	6 336 741,87 €	40 %	6 336 741,87 €
2012	1 637 401	3,910 €	6 402 237,91 €	40 %	6 402 237,91 €

6.19. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE CONTRACTUELLE

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	77 324	0	0	0	0	77 324
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3	251	7 191	1 825	21	9 291
Instruments dérivés de couverture	71	479	2 576	9 039	0	12 165
Actifs financiers disponibles à la vente	4	10 678	0	10	837 553	848 245
Prêts et créances sur les établissements de crédit	83 449	37 822	449 471	441 886	36 616	1 049 244
Prêts et créances sur la clientèle	706 218	1 325 776	4 061 437	5 272 146	4 182	11 369 759
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					20 000	20 000
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 405	28 095	209 526	345 986	0	598 012
Total Actifs financiers par échéance	881 474	1 403 101	4 730 201	898 372	898 372	13 984 040
Banques centrales	3	0	0	0	0	3
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3	251	35 162	169 958	90	205 464
Instruments dérivés de couverture	2 714	10	25 839	9 509	0	38 072
Dettes envers les établissements de crédit	1 861 110	1 955 738	2 380 768	1 307 313	0	7 504 929
Dettes envers la clientèle	2 821 705	179 923	1 157 503	84 174	0	4 243 305
Dettes représentées par un titre	6 356	51 678	56 668	325 000	1 351	441 053
Dettes subordonnées		22	10 000	0	0	10 022
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					1 711	1 711
Total Passifs financiers par échéance	4 691 891	2 187 622	3 665 940	1 895 954	3 152	12 444 559

(en milliers d'euros)	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	69 242					69 242
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	38	2 412	25 809	16 090		44 349
Instruments dérivés de couverture	806	1 638	5 881	18 778		27 103
Actifs financiers disponibles à la vente	4		10 795		824 966	835 765
Prêts et créances sur les établissements de crédit	140 487	25 307	416 652	500 618	36 719	1 119 783
Prêts et créances sur la clientèle	772 192	1 183 129	4 090 912	5 409 094	15 278	11 470 605
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					31 228	31 228
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	19 305	41 889	106 796	233 979		401 969
Total Actifs financiers par échéance	1 002 074	1 254 375	4 656 845	6 178 559	908 191	14 000 044
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	51	1 307	4 651	208 979		214 988
Instruments dérivés de couverture		994	37 136	11 108		49 238
Dettes envers les établissements de crédit	1 959 283	1 850 486	2 266 574	1 601 636		7 677 979
Dettes envers la clientèle	2 604 735	105 430	1 191 552	77 550		3 979 267
Dettes représentées par un titre	60 577	104 719	7 071	375 000	6 775	554 142
Dettes subordonnées		131	25 000			25 131
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					12 502	12 502
Total Passifs financiers par échéance	4 624 646	2 063 067	3 531 984	2 274 273	19 277	12 513 247

7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS

7.1. DETAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et traitements (1)	77 467	73 376
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	8 354	7 962
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 989	1 219
Autres charges sociales	27 687	28 674
Intéressement et participation	12 672	12 635
Impôts et taxes sur rémunération	14 769	14 325
Total Charges de personnel	142 938	138 191

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 1 102 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 864 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Dont médailles du travail (dotation de 64 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre une dotation de 144 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code générale des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013), la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a constaté en déduction de ses charges générales d'exploitation, au niveau de la rubrique « Autres charges sociales » un montant de 2 185 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Ce CICE fera l'objet d'une restitution lors de la liquidation de l'impôt sur les sociétés en avril 2014 et sera utilisé conformément à l'article 244 quater C du Code Général des Impôts au cours de l'exercice 2014.

7.2. EFFECTIF FIN DE PERIODE

Effectifs	31/12/2013	31/12/2012
France	2 155	2 082
Etranger		
Total	2 155	2 082

7.3. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Variation dette actuarielle		
Dette actuarielle au 31/12/N-1	32 197	28 060
Ecart de change		
Coût des services rendus sur l'exercice	1 932	1 635
Coût financier	924	1 360
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-22	284
Prestations versées (obligatoire)	-2 116	-1 539
Taxes, charges administratives et primes		
(Gains) / pertes actuariels ≠ liés aux hypothèses démographiques	-1 346	2 397
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	431	
Dette actuarielle au 31/12/N	32 000	32 197

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Détail de la charge comptabilisée au résultat		
Coût des services	1 932	1 661
Charge / produit d'intérêt net	31	440
Rendement attendu des actifs		
Amortissement du coût des services passés		
Impact en compte de résultat au 31/12/N	1 963	2 101

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables		
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non	2 939	-680
Ecart de change		
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	63	1 222
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques*	-1 346	3 077
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières*	431	
Ajustement de la limitation d'actifs		
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	2 087	3 619

*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Variation de juste valeur des actifs		
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	31 369	29 080
Ecart de change		
Rendement attendu des actifs		920
Intérêt sur l'actif (produit)	893	
Gains / (pertes) actuariels	-63	-1 222
Cotisations payées par l'employeur	2 615	3 846
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-22	284
Taxes, charges administratives et primes		
Prestations payées par le fonds	-2 116	-1 539
Juste valeur des actifs au 31/12/N	32 676	31 369

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Position nette		
Dette actuarielle fin de période	32 000	32 197
Impact de la limitation d'actifs		
Juste valeur des actifs fin de période	32 676	31 369
Position nette (passif) / actif fin de période	676	-828
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus		218
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/2012		-610

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2013
Taux d'actualisation (1)	3,05%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,70%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,50% à 4%
Taux d'évolution des coûts médicaux	
Autres (à détailler)	

(1) taux d'actualisation utilisé en 2013 : taux iBoxx Corporate AA 10+

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Information sur les actifs des régimes	En %
Allocations d'actifs	
Actions	7,9%
Obligations	86,1%
Immobiliers	6,0%
Autres actifs	

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de - 4,38% pour le contrat IFC salariés, - 3,17% pour le contrat de retraite supplémentaire et - 5,21% pour le contrat IFC cadres de direction ;
- Une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,76 % pour le contrat IFC salariés, 3,38% pour le contrat de retraite supplémentaire et 5,56% pour le contrat IFC cadres de direction.

7.5. AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

Rémunération variable collective

La convention collective nationale prévoit le principe d'une rémunération extra-conventionnelle dont les montants et les modalités d'attribution sont fixés, après négociation, par chaque caisse régionale.

A la Caisse régionale Normandie, cette rémunération variable est proportionnelle à l'atteinte d'objectifs fixés au niveau de l'entreprise et de chaque unité.

Participation

La participation du Crédit Agricole Normandie relève d'un accord de droit commun dont la finalité, dès lors que les résultats de l'entreprise permettent de dégager une réserve spéciale de participation et d'associer les salariés au résultat de l'entreprise en leur permettant de percevoir une partie des bénéfices qu'ils ont contribué à réaliser par leur travail.

Intéressement

L'intéressement représente, quant à lui, un moyen d'associer financièrement les salariés à la performance de l'entreprise. Sa mise en œuvre étant facultative, l'intéressement au Crédit Agricole Normandie résulte d'un accord destiné à permettre une reconnaissance de l'effort collectif dans l'amélioration de la rentabilité financière de l'entreprise et du développement indispensable à son activité.

Il est indexé sur le résultat net et le niveau de la participation.

Engagement en matière de médailles

Les primes exceptionnelles versées à l'occasion de remise de médailles d'honneur agricole décernées aux salariés atteignant en ancienneté de 20, 30, 35 ou 40 ans, sont provisionnées en fonction de l'ancienneté acquise par chaque salarié à la clôture de l'exercice. La provision ainsi calculée est actualisée. Son montant au 31/12/2013 atteint 1 448 K€

7.6. REMUNERATIONS DE DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et du comité de direction de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie mentionnés dans le chapitre sur les Relations internes au Crédit Agricole.

Informations relatives à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction :

- montant global des rémunérations allouées en 2013 : 1 954 milliers d'euros
- montant global des avances et crédits octroyés en 2013 : 3 596 milliers d'euros

8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 377 236	1 398 718
. Engagements en faveur d'établissements de crédit (1)	156 966	
. Engagements en faveur de la clientèle	1 220 270	1 398 718
Ouverture de crédits confirmés	860 954	946 269
- Ouverture de crédits documentaires	12 866	8 963
- Autres ouvertures de crédits confirmés	848 088	937 306
Autres engagements en faveur de la clientèle	359 316	452 449
Engagements de garantie	618 559	625 144
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	438 325	439 752
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (2)	438 325	439 752
. Engagements d'ordre de la clientèle	180 234	185 392
Cautions immobilières	20 182	25 150
Autres garanties d'ordre de la clientèle	160 052	160 242
Engagements reçus		
Engagements de financement	850 000	850 000
. Engagements reçus d'établissements de crédit (3)	850 000	850 000
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 644 727	2 490 773
. Engagements reçus d'établissements de crédit	247 473	235 044
. Engagements reçus de la clientèle	2 397 254	2 255 729
Garanties reçues des administrations publiques et	288 854	300 366
Autres garanties reçues	2 108 400	1 955 363

(1) en 2013, accords de refinancement donnés à Crédit Agricole S.A. :

- dans le cadre de l'opération switch combiné à mettre en place début janvier 2014: 50 294 milliers d'euros
- dans le cadre de l'opération Home Loan SFH : 106 671 milliers d'euros

(2) dont garantie dans le cadre de l'opération Switch : 438 325 milliers d'euros

(3) dont accord de refinancement reçu de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du ratio de liquidité : 850 000 milliers d'euros

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	4 007 628	4 241 660
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	38 250	43 600
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	4 045 878	4 285 260

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a apporté 4 007 628 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 241 660 milliers d'euros en 2012. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a apporté :

- 2 263 885 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 566 585 milliers d'euros en 2012;
- 357 037 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 366 887 milliers d'euros en 2012 ;
- 379 148 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 449 938 milliers d'euros en 2012 ;
- 1 007 558 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 858 250 milliers d'euros en 2012.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

Les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie n'a pas opéré en 2013 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1. JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Prêts et Créances	12 513 098	0	1 229 571	11 283 527
Créances sur les établissements de crédit	1 091 513	0	1 091 513	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	19 230		19 230	
Comptes et prêts à terme	1 035 667		1 035 667	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	36 616		36 616	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
Créances sur la clientèle	11 421 585	0	138 058	11 283 527
Créances commerciales	22 904			22 904
Autres concours à la clientèle	11 231 291			11 231 291
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	13 232		13 232	
Titres non cotés sur un marché actif	3 859		3 859	
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	76 240		46 908	29 332
Comptes ordinaires débiteurs	74 059		74 059	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	615 107	583 411	31 696	0
Effets publics et valeurs assimilées	321 263	321 263		
Obligations et autres titres à revenu fixe	293 844	262 148	31 696	
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	13 128 205	583 411	1 261 267	11 283 527

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	7 644 146	0	7 644 146	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	135 556		135 556	
Comptes et emprunts à terme	7 508 590		7 508 590	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes envers la clientèle	4 209 628	0	4 168 038	41 590
Comptes ordinaires créditeurs	2 329 489		2 329 489	
Comptes d'épargne à régime spécial	41 590			41 590
Autres dettes envers la clientèle	1 838 549		1 838 549	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
Dettes représentées par un titre	524 742		524 742	
Dettes subordonnées	10 000		10 000	
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	12 388 516	0	12 346 926	41 590

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie intègre dans son évaluation de la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie s'élève à -69 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = -90 milliers d'euros/DVA = 21 milliers d'euros)

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 291	0	4 291	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	4 291		4 291	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	5 000	0	5 000	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	5 000	0	5 000	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 000		5 000	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	361 393	248 672	112 721	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	244 846	234 154	10 692	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	116 547	14 518	102 029	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	12 165		12 165	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	382 849	248 672	134 177	0
Transfert issu du Niveau 1				
Transfert issu du Niveau 2				
Transfert issu du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 486 852 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2).

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	13 947	0	13 947	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	13 947		13 947	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	30 402	0	30 402	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	30 402	0	30 402	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	30 402		30 402	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	348 913	241 497	107 417	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	234 320	223 514	10 806	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	114 593	17 983	96 611	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	27 103		27 103	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	420 365	241 497	178 869	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 486 852 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2).

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	47 248	0	47 248	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	47 248		47 248	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	158 216		158 216	
Instruments dérivés de couverture	38 072		38 072	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	243 536	0	243 536	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	62 253	0	62 253	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	62 253		62 253	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	152 735		152 735	
Instruments dérivés de couverture	49 238		49 238	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	264 226	0	264 226	0

11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque Centrale Européenne (AQR)

Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision de 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, les superviseurs européens ont annoncé qu'un exercice de revue de la qualité des bilans des banques, et en particulier de leurs actifs (AQR ou « Asset Quality Review »), allait être mené entre octobre 2013 et octobre 2014.

Le Groupe Crédit Agricole fait partie des banques concernées par cet exercice. Dans ce contexte, la Direction Financière et la Direction des Risques Groupe ont engagé des travaux visant à se préparer à l'exercice de revue qui sera mené par les Autorités de tutelle. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole a arrêté ses comptes au 31 décembre 2013 conformément aux normes IFRS en vigueur et aux principes comptables applicables au sein du Groupe.

12. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2013

Le périmètre de consolidation est composé de :

- la Caisse régionale consolidée par intégration globale,
- le fonds Commun de Placement ELSTAR (FCP contractuel de droit français au capital de 63 260K€)
- les 100 Caisses Locales listées ci-dessous :

NOM CAISSE LOCALE	SIEGE SOCIAL		PRESIDENTS	
ALENCON	15, cours Clémenceau	61002 ALENCON	Maryvonne	LIGOT
ARGENCES	5, rue du Maréchal Joffre	14370 ARGENCES	Dominique	PIAT
ARGENTAN-EXMES	3, rue Eugène Denis	61200 ARGENTAN	Patrick	AMESLANT
ATHIS DE L ORNE	22 Place Saint Vigor	61430 ATHIS	Isabelle	HALBOUT
AUNAY SUR ODON	2 et 4, rue de Villers	14260 AUNAY/ODON	Franck	JUHEL
AVRANCHES	2, rue Saint Gaudens	50300 AVRANCHES	Jean-Louis	PIEL
BARENTON	153, rue du Président John Kennedy	50720 BARENTON	André	JOUBIN
BARFLEUR VAL DE SAIRE	Rue Saint-Thomas BP 3	50760 BARFLEUR	Eric	GODAN
BARNEVILLE-CARTERET	6, place du Docteur Auvret	50270 BARNEVILLE-CARTERET	Francis	ADAM
BAYEUX	6, place du Marché	14400 BAYEUX	Christian	LEGRAND
BEAUMONT-HAGUE	1, rue Millecent	50440 BEAUMONT HAGUE	Jean-Marie	DUVAL
BELLEME	14 Place Boucicaut	61130 BELLEME	Guy	SUZANNE
BLAINVILLE SUR ORNE	Centre Commercial St Clair	14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Benoit	LEPELTIER
BRECEY	11, rue du Val de Sée	50370 BRECEY	Philippe	LETELLIER
BRETTEVILLE SUR LAIZE	Place du marché	14680 BRETTEVILLE/LAIZE	Hubert	BINET
BRICQUEBEC	Place Le Marois	50260 BRICQUEBEC	Rémy	ROSE
BRIOUZE	Rue d'Argentan	61220 BRIOUZE	Eric	LEHUGEUR
CAEN	10, avenue du 6 Juin	14017 CAEN Cedex	Bertrand	PLAINFOSSE
CAMBREMER	Place de l'Eglise	14340 CAMBREMER	Adrianus	VAN DEN ELSHOUT
CARENTAN	13, rue Sébline	50500 CARENTAN	Alain	FERET
CARROUGES	Avenue du Général Leclerc	61320 CARROUGES	Dominique	BELANGER
CAUMONT L EVENTE	19, rue Saint Martin	14240 CAUMONT L'EVENTE	Gérard	PATRIX
CENTRE PAYS D AUGE	97, Avenue Guillaume le Conquérant	14100 LISIEUX	Laurent	CAPLAIN
CERISY LA SALLE	12, place de la Mairie	50210 CERISY LA SALLE	Vincent	LECLERC
CHERBOURG	10, rue de l'Ancien Quai	50100 CHERBOURG	Joël	JOUAUX
CONDE SUR NOIREAU	27, rue Saint Martin	14110 CONDE/NOIREAU	Dominique	MULLOIS
CONDE SUR VIRE	Route de Sainte - Suzanne	50890 CONDE SUR VIRE	Joël	VAUDRU
COURTOMER	Place du Marché	61390 COURTOMER	Ingrid	SCHADE
COUTANCES	8 Rue Saint-Dominique	50200 COUTANCES	Michel	LEMIERE
CREULLY	6, Rue de la Mer	14470 COURSEULLES/MER	René	FIQUET
DIVES SUR MER	80, rue du Général de Gaulle	14160 DIVES/MER	Hervé	BOCQUET
DOMFRONT	6, rue de la République	61700 DOMFRONT	Christian	HERGAULT
DOUVRES LA DELIVRANDE	80, rue du Général de Gaulle	14440 DOUVRES LA DELIVRANDE	Alain	GARAFAN
DOZULE	96, Grande Rue	14430 DOZULE	Annick	RENOU
ECHAUFFOUR-MOULINS	21, Grande Rue	61370 SAINTE-GAUBURGE	Pierre	GENDREL
ECL'OR	15, esplanade Brillaud de Lauardière	14050 CAEN Cedex	Bernard	HULIN
ECOUCHE	3, rue des Frères Terrier	61150 ECOUCHE	Patrick	MONTAUFRAÏ
EVRECY	Rue Camille Blaizot	14210 EVRECY	Didier	LEBRETHON
FLERS	3, place Claudius Duperron	61100 FLERS DE L'ORNE	Michel	GARNIER
GACE	35, Grande Rue	61230 GACE	François	ROUMIER
GAVRAY	1, rue de la Libération	50450 GAVRAY	Annick	DANLOS
GRANVILLE	14, rue Couraye	50400 GRANVILLE	Yves	HERSENT
HONFLEUR	13, rue de la République	14600 HONFLEUR	Philippe	LANGLOIS
ISIGNY SUR MER	28, place du Général du Gaulle	14230 ISIGNY/MER	Françoise	VASSELIN
LA CHAPELLE D'ANDAINE	43, rue d'Alençon	61140 LA CHAPELLE D'ANDAINE	Gilles	ROCHER
LA FERTE FRESNEL	5, route Moulin la Marche	61550 LA FERTE FRESNEL	Gilles	SIMON
LA FERTE MACE	56, rue d'Hautvie	61600 LA FERTE MACE	Franck	CROISE
LA HAYE DU PUIITS	12, rue du Docteur Callegari	50250 LA HAYE DU PUIITS	Hubert	SADOT
LA HAYE PESNEL	5, rue Clamorgan	50320 LA HAYE PESNEL	Bernard	ANQUETIL
LA VALLEE DE LA DIVES	Place du Marché	14170 SAINT PIERRE/DIVES	Gilles	LEMARIE
L'AIGLE	31, rue Saint-Jean	61300 L' AIGLE	Christian	TAUPIN

NOM CAISSE LOCALE	SIEGE SOCIAL		PRESIDENTS	
LE MELE SUR SARTHE	1, rue du Grenier à Sel	61170 LE MELE SUR SARTHE	Chantal	BELLOCHE
LE MERLERAULT	1 route de Granville	61240 LE MERLERAULT	Martine	GRESSANT
LE MOLAY LITTRY	Place du Marché	14330 LE MOLAY LITTRY	Nathalie	GOUSSET
LE SAP	Rue du Docteur Mouton	61470 LE SAP	Laurent	NORMAND
LE THEIL SUR HUISNE	11-12, place des Teilleuls	61260 LE THEIL SUR HUISNE	Patrice	GOUHIER
LES PIEUX	4, rue Centrale Place de la Mairie	50340 LES PIEUX	Pia-Maria	ROBINE
LIVAROT	24-26, rue du Maréchal Leclerc	14140 LIVAROT	Laurent	GALLOIS
LONGNY AU PERCHE	26, rue de l'Eglise	61290 LONGNY	Jacques	LAUNAY
MARIGNY	10, place du Docteur Guillard	50570 MARIGNY	Benoît	HULMER
MESSEI	1, rue Alfred Riégler	61440 MESSEI	Jean-Claude	HEBERT
MONDEVILLE CAGNY	36, rue Pierre Curie	14120 MONDEVILLE	Nadine	TARRES
MORTAGNE BAZOCHES	Place Notre Dame BP 6	61400 MORTAGNE	Francis	BERARD
MORTAIN	6, rue du Rocher BP 14	50140 MORTAIN	Georges	ROUSSEL
ORBEC EN AUGES	123, rue Grande	14290 ORBEC	Gilbert	LESUFFLEUR
PASSAIS LA CONCEPTION	13, place du Marché BP 2	61350 PASSAIS LA CONCEPTION	Fabrice	BEUCHER
PAYS DE FALAISE	13, rue de la Pelleterie	14700 FALAISE	Christine	HOFACK
PERCY	41, avenue du Général Bradley	50410 PERCY	Régine	ALLIET
PERIERS	2, rue de Bastogne	50190 PERIERS	Patrick	POULLAIN
PONT L EVEQUE	3, rue du Catelet	14130 PONT L'EVEQUE	William	LANGIN
PONTORSON	1, rue Leconte de Lisle BP 21	50170 PONTORSON	Alexis	SANSON
PUTANGES	Place Notre Dame BP 2	61210 PUTANGES PONT ECREPIN	Michel	PETIT
REMALARD	28, place du Général de Gaulle	61110 REMALARD	Michel	FILLETTE
SAINT ANDRE SUR ORNE	Centre Commercial du Loisel	14320 SAINT MARTIN DE FONTENAY	Dominique	ROUSSEAU
SAINT CLAIR SUR ELLE	8 Rue de la Libération BP 1	50990 ST CLAIR SUR L'ELLE	Thérèse	RAINFROY
SAINT HILAIRE DU HARCOUET	107, place Louis Delaporte	50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUET	Loïc	CHARUEL
SAINT JAMES	2, rue Patton BP 9	50240 SAINT JAMES	Marlène	DUBOIS
SAINT LÔ	7, place du Champ de Mars BP 410	50002 SAINT LO	Denis	LAVIEILLE
SAINT MARTIN DES BESACES	Route de Villedieu	14350 ST MARTIN DES BESACES	Pierre	FABIEN
SAINT PIERRE DES NIDS	5 Rue Bourg l'Abbé	53370 SAINT PIERRE DES NIDS	Michel	RICHER
SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	87, place Ernest Legrand BP 12	50390 ST SAUVEUR LE VICOMTE	Hubert	LETERRIER
SAINT SEVER	21, place Albert Lebrun	14380 SAINT SEVER	Jacques	COQUELIN
SAINTE MERE EGLISE	6, rue de Verdun BP 17	50480 SAINTE MERE EGLISE	Bertrand	FLAMBARD
SEES-MORTREE	90, rue de la République BP 21	61500 SEES	Damien	TAUPIN
SOURDEVAL	1, avenue Bernardin BP 12	50150 SOURDEVAL	Jean-Claude	DESMASURES
TESSY SUR VIRE	Place de la Libération BP 3	50420 TESSY SUR VIRE	Catherine	PLANDIERE
TILLY SUR SEULLES	5, rue de Bayeux	14250 TILLY/SEULLES	Monique	LEMAIGRE DEMESNIL
TINCHEBRAY	26, Grande Rue BP 5	61800 TINCHEBRAY	Claude	CAILLY
TORIGNI SUR VIRE	9, rue de la République BP 31	50160 TORIGNI SUR VIRE	Christophe	VASTEL
TOUROUVRE	Place du Marché BP 2	61190 TOUROUVRE	Guy	PERRET
TROARN	Place Paul Quellec	14670 TROARN	Christian	RAVENEL
TROUVILLE	22, boulevard Fernand Moureaux	14360 TROUVILLE	Chantal	LE BARS
TRUN	Place de la Mairie BP 1	61160 TRUN	Gilles	GUILLEMOT
VAL D ORNE ET SUISSE NORMANDE	6, place du Général de Gaulle	14220 THURY HARCOURT	Jean	VANRYCKEGHEM
VALOGNES	3, rue du Palais de Justice BP 320	50700 VALOGNES	Michel	HAMEL
VASSY	Place Colonel Candau	14410 VASSY	Marie-Claude	LEBAUDY
VILLEDIEU LES POELES	29, rue du Général de Gaulle	50800 VILLEDIEU LES POELES	Denis	MALBAULT
VILLERS BOCAGE	Rue Pasteur	14310 VILLERS BOCAGE	Chantal	LEGUAY
VIMOUTIERS	Place du 13ème Arrondissement	61120 VIMOUTIERS	Bernard	BRUAND
VIRE	16, rue André Halbout	14500 VIRE	Gilbert	ANGOT

LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ◆ Comme indiqué dans les notes 1.3 et 6.17 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et des dépréciations individuelles et collectives.

- ◆ La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.
- ◆ Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- ◆ Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Toulouse, le 13 mars 2014,

Les Commissaires aux Comptes,

KPMG Audit FS I
Arnaud BOURDEILLE

ERNST & YOUNG et Autres
Frank ASTOUX